

VILLE D'HAVELUY

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de séance : 9 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 3 SEPTEMBRE 2026

Date d'affichage : 4 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

L'an deux mille vingt-six, le 9 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1^{ère} adjointe + LEBBADER D., 2^{ème} adjoint + FARENEAU G., 3^{ème} adjointe + CHATELLAIN J., 4^{ème} adjoint + LAINE M., 5^{ème} adjointe + HAMLAH M., 6^{ème} adjoint + GIRARD J.C + LIENARD J.M. + MORELLE C. + BUONGIORNO G. + BERNARDO-TEIXEIRA N. + DIVERCHY J. + AMGHAR S. + RACZYNSKI C. + FERMAUT O. + CLOSSE E. + DHAUSSY L.

EXCUSES : MM. FERAHTIA A. qui donne pouvoir à HAMLAH M. + FREMEAUX G. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + SMAGGHE D. qui donne pouvoir à LAINE M. + DEJONGHE V. qui donne pouvoir à AMGHAR S. + BOULLERIER M. qui donne pouvoir à FERMAUT O.

ABSENTS : MM. /

Secrétaire de séance : Mme FARENEAU G.

Délibération N° 2026-06-03

OBJET

Adoption du Budget Supplémentaire 2026

Envoyé en préfecture le 14/09/2026

Reçu en préfecture le 14/09/2026

Publié le

ID : 059-215902925-20260909-DELIB20260603-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu l'adoption du Budget Primitif 2026 en date du 22 avril 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2026-05-03 en date du 27 mai 2026 adoptant le Compte Financier Unique de l'année 2025 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2026-05-04 en date du 27 mai 2026 approuvant l'affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 ;

Vu l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 voix « POUR » - 5 abstentions : RACZYNSKI C., FREMAUT O, CLOSSE E., BOULLERIER M. pouvoir, DHAUSSY L.) :

APPROUVE le Budget Supplémentaire 2026 comme suit :

FONCTIONNEMENT	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser N-1	Résultat reporté 002	Nouvelles propositions	Total
DEPENSES	2 894 400,00 €	0 €	0 €	367 700,00 €	3 262 100,00 €
RECETTES	2 894 400,00 €	0 €	354 112,71€	13 587,29 €	3 262 100,00 €

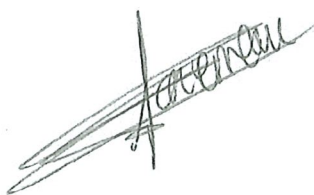
INVESTISSEMENT	Budget Primitif 2026	Restes à réaliser N-1	Résultat reporté 001	Nouvelles propositions	Total
DEPENSES	332 400,00	631 620,00	0	281 300,00 €	1 245 320,00 €
RECETTES	332 400,00	19 000,00	177 051,98	716 868,02 €	1 245 320,00 €

PRECISE que le Budget Supplémentaire 2026 a été voté :

- Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- Par chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement » sans vote formel sur chacun des chapitres.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

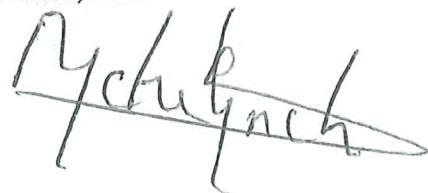


Gwenaëlle FARENEAU



Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 14/09/2026
Publiée ou notifiée le 14/09/2026

Le Maire,